

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : DISPOSITIONS COMMUNES

### MON COMPTE FORMATION

#### OUVERTURE ET FERMETURE DU COMPTE

Ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans :

- occupant un emploi ;
- à la recherche d'un emploi ;
- accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail ;
- ayant fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite.

Le compte est fermé à la date du décès de son titulaire.

#### ALIMENTATION DU COMPTE

CPF alimenté en euros, en heures pour les agents publics, portés au compte du titulaire chaque année.

#### GESTION EXTERNALISÉE

Service dématérialisé, « [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) » contient notamment :

- le nombre d'euros, ou le nombre d'heures, pour les agents publics inscrits sur les compteurs ;
- des informations sur les formations réalisées ;
- les activités de bénévolat ou de volontariat recensées dans le cadre du compte d'engagement citoyen.

Il propose un passeport d'orientation, de formation et de compétences aux titulaires du CPF.

## LES DIFFÉRENTS PORTAILS DE « MON COMPTE FORMATION »

**TITULAIRES DU COMPTE  
(DONT LES ÉLUS LOCAUX)**

**PLATEFORME MON COMPTE FORMATION**

**ORGANISMES DE  
FORMATION**

**PORTAIL EDOF**

Portail d'Information des organismes de formation, permet d'alimenter leur catalogue d'actions éligibles au CPF

**FINANCEURS**

**PORTAIL PIEF**

Portail d'information des employeurs et des financeurs, permet d'abonder les comptes CPF

**CERTIFICATEURS**

**PORTAIL D'INFORMATION DES RESPONSABLES  
DE DIPLÔMES ET DE CERTIFICATIONS**  
pour procéder à la transmission des données relatives aux titulaires des certifications RNCP-RS